



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide identique

N° AMM : FR-2025-0018

Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu les dispositions du règlement (UE) n°414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n°528/2012,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide identique ADICIDA W-128,

de la société

ADIQUIMICA S.A.

enregistrée sous le numéro

BC-MA032588-46

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/2750 de la Commission du 25 octobre 2024 concernant la famille de produits de référence LANXESS CMIT/MIT BIOCIDAL PRODUCT FAMILY (AMM n°EU-0031652-0000),

Considérant que la composition du produit ADICIDA W-128 est identique à celle du produit PRESERVATIVE 03-05 du Méta SPC 3 de la famille de référence susmentionnée,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide identique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 31 octobre 2034.



En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) n°528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 05/09/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	ADICIDA W-128
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom ADIQUIMICA S.A.
	Adresse ALBERT LLANAS 32 08024 BARCELONE ESPAGNE
Numéro de demande	BC-MA032588-46
Type de demande	Autorisation nationale d'un produit identique (NA-BBP)
Numéro d'autorisation	FR-2025-0018
Date d'autorisation	Se reporter à la date de signature de la présente décision
Date d'expiration de l'autorisation	31/10/2034

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	ADIQUIMICA S.A.
Adresse du fabricant	ALBERT LLANAS 32 08024 BARCELONA ESPAGNE
Emplacement des sites de fabrication	CAMI DE ST. BARTOMEU, 101 P.I. LA VALLDAN 08600 BERGA ESPAGNE

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6) (mélange de CMIT/MIT)
Nom du fabricant	DALIAN BIO-CHEM CO., LTD.
Adresse du fabricant	10F, R&F CENTER, NO. 6 GANGXING ROAD, ZHONGSHAN DISTRICT 116001 DALIAN CHINE
Emplacement des sites de fabrication	DALIAN BIO-CHEM CO., LTD. SITE 1 DALIAN SONGMUDAO CHEMICAL INDUSTRY ZONE, PUWAN NEW DISTRICT, 116308 DALIAN, LIAONING CHINE



2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Mélange de 5-chloro- 2-méthyl-2H- isothiazole- 3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H- isothiazole- 3-one (EINECS 220-239-6) (mélange de CMIT/MIT)	-	Substance active	55965-84-9	-	2,4% (p/p)

2.2. Type de formulation

AL - Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Corrosion / Irritation cutanée – catégorie 1 Sensibilisation respiratoire/cutanée – catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire – catégorie 1 Danger pour le milieu aquatique Toxicité aigüe - catégorie 1 Danger pour le milieu aquatique – Toxicité chronique - catégorie 1
Mentions de danger	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection. P280 : Porter des vêtements de protection. P280 : Porter un équipement de protection des yeux. P280 : Porter du visage. P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec



	précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P310 : Appeler immédiatement un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. P391 : Recueillir le produit répandu.
Note	EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Conservation à l'intérieur des conteneurs des liquides de lavage et de nettoyage (PT 6)

Type de produit	TP06 : Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignon Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Liquides de lavage et de nettoyage
Méthode(s) d'application	Dosage manuel et automatique Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 231,3 – 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin de maintenir une concentration CMIT/MIT pure de 3,7 à moins de 15 ppm. Fréquence : application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.



4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Conservation à l'intérieur des conteneurs des peintures et revêtements (PT 6)

Type de produit	TP06 : Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Peintures et revêtements
Méthode(s) d'application	Dosage manuel et automatique Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 695,7 – 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 11,1 à 15 ppm. Les produits finaux qui sont utilisés par le grand public doivent contenir moins de 15 ppm d'ingrédient actif. Fréquence : application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.



4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Conservation à l'intérieur des conteneurs des liquides utilisés dans la fabrication du papier (PT 6)

Type de produit	TP06 : Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Liquides utilisés dans la fabrication du papier (ex. pâtes pigmentaires)
Méthode(s) d'application	Dosage manuel et automatique Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 462,5 – 3000 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 7,4 à 30 ppm. Fréquence : application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.



4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Conservation à l'intérieur des conteneurs des liquides utilisés dans la fabrication textile (PT 6)

Type de produit	TP06 : Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Liquides utilisés dans la fabrication textile
Méthode(s) d'application	Dosage manuel et automatique Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 231,3 – 3000 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 3,7 à 30 ppm. Fréquence : application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.



4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Conservation à l'intérieur des conteneurs des liquides utilisés dans la fabrication du cuir (PT 6)

Type de produit	TP06 : Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Liquides utilisés dans la fabrication du cuir
Méthode(s) d'application	Dosage manuel et automatique Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 462,5 – 3000 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 7,4 à 30 ppm. Fréquence : application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

La dose dépend fortement de la formulation et de l'usage prévu du produit auquel le conservateur est ajouté. L'utilisateur doit donc déterminer les exigences de dosage nécessaires à la conservation de sa matrice/son système. Il convient d'utiliser la dose efficace la plus faible.
Voir consignes générales d'utilisation.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.



4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Conservation à l'intérieur des conteneurs des colles et des adhésifs (PT 6)

Type de produit	TP06 : Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Colles et adhésifs
Méthode(s) d'application	Dosage manuel et automatique Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 231,3 – 3000 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 3,7 à 30 ppm. Les produits finaux qui sont utilisés par le grand public doivent contenir moins de 15 ppm d'ingrédient actif. Fréquence : application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.



4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.7. Description de l'usage

Tableau 7. Usage # 7 – Conservation à l'intérieur des conteneurs des adjuvants du béton et matériaux de construction comme les enduits/mastics, les plâtres et la cire émulsifiante (PT 6) pour un usage intérieur.

Type de produit	TP06 : Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Adjuvants du béton et matériaux de construction comme les enduits/mastics, les plâtres et la cire émulsifiante) destinés à un usage intérieur.
Méthode(s) d'application	Dosage manuel et automatique Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 462,5 - 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 7,4 à 15 ppm. Les produits finaux qui sont utilisés par le grand public doivent contenir moins de 15 ppm d'ingrédient actif. Fréquence : application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.7.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.7.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.



4.7.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.7.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.7.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.8. Description de l'usage

Tableau 8. Usage # 8 – Conservation à l'intérieur des conteneurs des dispersions/émulsions de polymères pour les peintures et les revêtements, colles et adhésifs, matériaux de construction et liquides utilisés dans la fabrication textile (PT 6)

Type de produit	TP06 : Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Dispersions/émulsions de polymères pour les peintures et les revêtements, colles et adhésifs, matériaux de construction et liquides utilisés dans la fabrication textile). L'objectif de l'application est de conserver les mélanges de polymères qui sont ensuite utilisés pour la formulation de peintures, de colles et d'autres matrices (couvertes par PT 6).
Méthode(s) d'application	Dosage manuel et automatique Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 231,3 - 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 3,7 à 15 ppm. Les produits finaux qui sont utilisés par le grand public doivent contenir moins de 15 ppm d'ingrédient actif. Fréquence : application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.8.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.



4.8.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.8.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.8.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.8.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.9. Description de l'usage

Tableau 9. Usage # 9 – Conservation à l'intérieur des conteneurs des bouillies minérales (PT 6)

Type de produit	TP06 : Protection des produits pendant le stockage
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Bouillies minérales, ex. bouillies de CaCO ₃ comme celles utilisées par exemple dans l'industrie papetière et d'autres branches industrielles.
Méthode(s) d'application	Dosage manuel et automatique Le produit biocide doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger. Le produit biocide est dosé dans le récipient mélangeur pendant la production du système aqueux, généralement en tant que dernier ingrédient.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 92,5 - 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 1,48 à 15 ppm. Fréquence : application unique
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.9.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.



4.9.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.9.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.9.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.9.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.10. Description de l'usage

Tableau 10. Usage # 10 – Conservation des systèmes de recirculation ouverts (PT11)

Type de produit	TP11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures Algues Legionella
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Les stations de dosage peuvent être placées à l'extérieur (à l'abri ou dans un conteneur). a. Liquides dans les systèmes de refroidissement des liquides en recirculation ouverts avec rejet dans l'égout municipal (préventif). b. Pour le traitement curatif des circuits de refroidissement de l'eau déjà affectés.
Méthode(s) d'application	Dosage directement dans le système Le produit biocide est dosé directement dans le système à protéger. Les solutions de produit biocide sont automatiquement dosées dans l'eau du circuit pendant l'écoulement.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : a. Préventif : 45,9 – 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Pour un traitement préventif contre les bactéries (y compris les légionnelles), les champignons et les levures dans les circuits de refroidissement de l'eau, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 0,735 à 15 ppm. Pour les algues, une concentration CMIT/MIT pure de 1,42 à 15 ppm doit être utilisée. b. Curatif : 275,0 – 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Pour un traitement curatif dans les circuits de refroidissement de l'eau, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 4,4 à 15 ppm.



	<p>Fréquence :</p> <p>a. Préventif : le nombre d'ajouts par semaine dépend de l'état de l'unité à traiter.</p> <p>b. Curatif : 2 – 3 fois par semaine jusqu'à obtenir une contamination microbienne acceptable. La contamination microbienne acceptable et sa mesure doivent être conformes au « système de gestion de l'hygiène » en vigueur chez l'utilisateur.</p> <p>Durée de contact pour un usage curatif contre les bactéries (y compris les légionnelles), les champignons et les levures : 24 heures ; contre les algues : 48 heures.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.10.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.10.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

L'usage est limité aux petits systèmes de refroidissement ayant une purge maximale de 2 m³/h. Les eaux usées doivent être rejetées dans l'égout municipal ou purifiées dans une station de traitement des eaux usées industrielle sur site comprenant une étape de traitement biologique. Le traitement ne peut être appliqué que lorsque les tours de refroidissement sont équipées d'éliminateur de dérive qui réduisent la dérive d'au moins 99 %.

Voir consignes générales d'utilisation.

4.10.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.10.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.10.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.11. Description de l'usage

Tableau 11. Usage # 11 – Conservation des liquides de refroidissement dans les systèmes fermés (PT11)

Type de produit	TP11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures



	Algues Legionella
Domaine(s) d'utilisation	<p>Utilisation en intérieur</p> <p>Les stations de dosage peuvent être placées à l'extérieur (à l'abri ou dans un conteneur).</p> <p>a. Liquides dans les systèmes de refroidissement des liquides en recirculation ouverts avec rejet dans l'égout municipal (préventif).</p> <p>b. Pour le traitement curatif des circuits de refroidissement de l'eau déjà affectés.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Dosage directement dans le système</p> <p>Le produit biocide est dosé directement dans le système à protéger. Les solutions de produit biocide sont automatiquement dosées dans l'eau du circuit pendant l'écoulement.</p>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Taux d'application :</p> <p>a. Préventif : 45,9 – 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Pour un traitement préventif contre les bactéries (y compris les légionnelles), les champignons et les levures dans les circuits de refroidissement de l'eau, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 0,735 à 15 ppm. Pour les algues, une concentration CMIT/MIT pure de 1,42 à 15 ppm doit être utilisée.</p> <p>b. Curatif : 275,0 – 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Pour un traitement curatif dans les circuits de refroidissement de l'eau, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 4,4 à 15 ppm.</p> <p>Fréquence :</p> <p>a. Préventif : le nombre d'ajouts par semaine dépend de l'état de l'unité à traiter.</p> <p>b. Curatif : 2 – 3 fois par semaine jusqu'à obtenir une contamination microbienne acceptable. La contamination microbienne acceptable et sa mesure doivent être conformes au « système de gestion de l'hygiène » en vigueur chez l'utilisateur.</p> <p>Durée de contact pour un usage curatif contre les bactéries (y compris les légionnelles), les champignons et les levures : 24 heures ; contre les algues : 48 heures.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.11.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.11.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.11.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



4.11.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.11.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.12. Description de l'usage

Tableau 12. Usage # 12 – Conservation d'autres liquides dans par ex. les systèmes de conditionnement de l'air, les laveurs d'air et les pasteurisateurs (PT 11)

Type de produit	TP11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures Algues Legionella
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Les stations de dosage peuvent être placées à l'extérieur (à l'abri ou dans un conteneur). Pour protéger l'eau et les autres liquides dans les systèmes de conditionnement de l'air, les laveurs d'air, les humidificateurs, les condensateurs à évaporation, les arrosages par aspersion, les systèmes d'extincteurs à eau pulvérisée et les pasteurisateurs contre la prolifération microbienne.
Méthode(s) d'application	Dosage directement dans le système Le produit biocide est dosé directement dans le système à protéger. Les solutions de produit biocide sont automatiquement dosées dans l'eau du circuit pendant l'écoulement.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : a. Préventif : 45,9 – 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé dans les liquides utilisés dans les systèmes de conditionnement de l'air, les laveurs d'air, les humidificateurs, les condensateurs à évaporation, les systèmes membranaires, les arrosages par aspersion, les systèmes d'extincteurs à eau pulvérisée et les pasteurisateurs à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 0,735 à 15 ppm pour un traitement préventif contre les bactéries (y compris les légionnelles), les champignons et les levures. Pour un traitement préventif contre les algues, une concentration CMIT/MIT pure de 1,42 à 15 ppm doit être utilisée. b. Curatif : 275,0 – 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver. Pour un traitement curatif, une concentration CMIT/MIT pure de 4,4 à 15 ppm doit être utilisée. Fréquence : application unique ou multiple (le nombre d'ajouts dépend de l'état de l'unité à traiter). Durée de contact pour un usage curatif contre les bactéries (y compris les légionnelles), les champignons et les levures : 24 heures ; contre les algues : 48 heures.



Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.12.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.12.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.12.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.12.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.12.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.13. Description de l'usage

Tableau 13. Usage # 13 – Conservation des solutions de traitement de préservation du bois (PT 11)

Type de produit	TP11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Conservation des solutions de traitement de préservation du bois
Méthode(s) d'application	Dosage directement dans le système Le produit biocide est dosé directement dans la solution de préservation du bois à protéger. Les solutions de produit biocide sont automatiquement dosées dans la solution de préservation du bois pendant l'écoulement.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 2869 - 5000 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la solution de préservation du bois à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 45,9 à 50 ppm. Fréquence : Le nombre d'ajouts par semaine dépend de l'état de l'unité à traiter.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels



Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque
--	---

4.13.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.13.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Le produit ne doit pas être appliqué sur les solutions de préservation du bois qui sont utilisées pour préserver le bois destiné à un contact direct avec l'eau ou les sols (utiliser la classe 4).

Après le traitement, le bois fraîchement traité doit être stocké sous abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin d'empêcher les pertes directes dans le sol, les égouts ou l'eau et afin que les pertes éventuelles soient collectées pour être réutilisées ou éliminées.

Voir consignes générales d'utilisation.

4.13.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.13.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.13.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.14. Description de l'usage

Tableau 14. Usage # 14 – Conservation à l'intérieur des solutions de module membranaire (PT 11)

Type de produit	TP11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Solutions de module membranaire. Conservation/ préservation de l'eau dans les unités membranaires utilisées dans la préparation de pré-traitement de l'eau au cours d'un arrêt de production après un nettoyage. Les biocides sont appliqués pour la conservation des liquides de procédé utilisés pour les unités/systèmes membranaires non alimentaires (ex. membranes d'osmose inverse et d'ultrafiltration), qui sont largement utilisés dans la préparation de pré-traitement de l'eau (non alimentaire, eau non potable, non médical). Les unités membranaires sont utilisées dans différents secteurs industriels (eaux usées, technologies de surface, désalinisation de l'eau de mer, etc.) Ces systèmes sont à recirculation.



Méthode(s) d'application	Dosage directement dans le système Le produit biocide est dosé directement dans le système à protéger. Les solutions de produit biocide sont automatiquement dosées dans l'eau du circuit pendant l'écoulement.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 643,8 – 1700 mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 10,3 à 17 ppm. Fréquence : application unique ou multiple (le nombre d'ajouts dépend de l'état de l'unité à traiter)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.14.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Pendant l'arrêt de la production, il est recommandé de contrer la prolifération microbiologique à l'intérieur des éléments membranaires. Avant l'arrêt, l'usine doit d'abord être nettoyée afin d'éliminer toutes sortes de dépôts comme les carbonates, les sels, la silice, les matières organiques ou la biomasse. Pour cela, des nettoyeurs de membrane spécialisés sont utilisés. Après le nettoyage, l'usine est rincée à l'aide d'une eau de qualité perméat jusqu'à obtenir un pH neutre. Ce n'est qu'après ces étapes que l'eau contenant le CMIT/MIT atteint l'usine et est mise en circulation de manière régulière par pompage lent. Le produit biocide doit être ajouté à l'eau de remplissage (qualité perméat) afin d'éviter la prolifération microbiologique pendant les arrêts prolongés. Pendant les arrêts prolongés, l'eau de remplissage doit être régulièrement mise en circulation par un pompage lent et prélevée afin de contrôler l'absence de recontamination microbiologique. Une modification du pH peut être une première indication d'une recontamination microbiologique. Dans ce cas, la solution de remplissage doit être remplacée.
Voir consignes générales d'utilisation.

4.14.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.14.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.14.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.14.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-



4.15. Description de l'usage

Tableau 15. Usage # 15 – Conservation des circuits d'eau blanche (circulation courte) dans l'industrie papetière (PT 12)

Type de produit	TP12 : Produits anti-biofilm
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Conservation des circuits d'eau blanche (circulation courte) dans l'industrie papetière. a. Pour protéger les circuits d'eau blanche (circulation courte) dans les machines à papier (préventif) contre les bactéries. b. Pour le traitement curatif des circuits d'eau blanche (circulation courte) dans les machines à papier déjà affectées contre les bactéries et les champignons. L'objectif de l'application est d'empêcher ou combattre la formation de boue dans la tuyauterie et à la surface des matériaux et de l'équipement dans la zone du papier.
Méthode(s) d'application	Dosage directement dans le système (Choc / dosage continu). Le produit biocide est dosé directement dans le système à protéger. (Choc / dosage continu). Les solutions de produit biocide sont automatiquement ajoutées à l'aide d'une pompe doseuse et de tuyaux directement dans le circuit (caisse de tête, mélangeur, collecteur, cassé de fabrication, etc.) selon un dosage intermittent ou choc.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : a. Préventif : 46,3 – 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver (dépend fortement du système à traiter). Pour un traitement préventif (maintenance) dans les circuits d'eau blanche, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 0,74 à 15 ppm. Cela correspond à 10,6 g a.i./tonne de papier maximum. b. Curatif : 459,4 – 1500 mg de produit/kg de matrice à conserver (dépend fortement du système à traiter). Pour un traitement curatif (dose choc) dans les circuits de papier blanc, le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger jusqu'à obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 7,35 à 15 ppm. Fréquence : le nombre d'applications par semaine dépend de l'état de l'unité à traiter. La fréquence d'ajout du produit biocide pour un dosage choc est de 1 à 6 fois par jour. Durée de contact pour l'usage curatif : 24 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.15.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.



4.15.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

L'application est autorisée uniquement dans les usines à papier conformes à la Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles dans lesquelles les eaux usées sont purifiées dans une station de traitement des eaux usées industrielle comprenant une étape de traitement biologique conformément aux meilleures techniques disponibles (BAT) telles que définies dans le document de référence BAT (BREF) pour la production de pâte, de papier et de carton. L'effluent doit être dilué au moins 200 fois. Les usines à papier qui sont exemptées de la Directive relative aux émissions industrielles doivent rejeter leurs eaux usées dans les égouts municipaux.

Voir consignes générales d'utilisation.

4.15.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.15.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.15.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.16. Description de l'usage

Tableau 16. Usage # 16 – Conservation des liquides utilisés pour traiter ou couper le métal et le verre (PT 13)

Type de produit	TP13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Utilisation en intérieur Utilisation comme agent protecteur dans les liquides utilisés pour traiter ou couper le métal et le verre. L'objectif de cette application est d'empêcher la détérioration microbienne provoquée par les bactéries, les champignons ou les levures.
Méthode(s) d'application	Dosage directement dans le système Le produit biocide est ajouté à l'émulsion déjà formée. Le biocide est ajouté mécaniquement ou de manière entièrement automatique à l'aide d'un minuteur. Pour l'ajout dans la cuve, les produits biocides sont ajoutés à l'aide d'une pompe doseuse automatisée et de tuyaux spécifiques à l'intérieur du collecteur où s'écoulent les liquides pour le travail des métaux. L'introduction du produit doit se faire en-dessous du niveau de l'eau pour permettre un mélange rapide et réduire le risque d'exposition au biocide. Le dosage est fait pour 30-60 minutes.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 1 481,3 - 3 000mg de produit/kg de matrice à conserver. Le produit biocide doit être incorporé à la matrice à protéger afin d'obtenir une concentration CMIT/MIT pure de 23,7 à 30 ppm.



	Fréquence : 1-7 fois par semaine
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels ; professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Flacon (50 – 1500 ml), PEHD, opaque Jerrican (5, 10, 20, 25, 30 et 60 L), PEHD, opaque Bidon (206 et 220 L), PEHD, opaque Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC) (1000 L), PEHD, opaque

4.16.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.16.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Voir consignes générales d'utilisation.

4.16.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.16.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.16.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

Consignes générales :

Il est recommandé de procéder à des tests préliminaires afin de déterminer l'adéquation, la compatibilité et la concentration optimale avant d'utiliser le produit dans une nouvelle application. Pour des informations plus techniques, consulter la fiche d'informations sur le produit en vigueur qui sera fournie aux clients sur demande. Les étiquettes du produit fournissent des instructions sur la manière de diluer le produit.

Informations d'utilisation générales :

PT 6 :

Pour la conservation en conteneur des liquides de lavage et de nettoyage, des peintures et revêtements, des liquides utilisés pour la fabrication du papier, du textile et du cuir, ainsi que des colles et adhésifs. Les autres utilisations comprennent la conservation à l'intérieur des conteneurs des adjuvants du béton et des matériaux de construction (ex. enduits/mastics, plâtres, cire émulsifiante), des dispersions/émulsions de polymères (pour les peintures, les revêtements, les colles, les adhésifs, les matériaux de construction et les liquides utilisés dans la fabrication textile) et le traitement des bouillies minérales.

Le produit doit être incorporé de manière homogène à la matrice à protéger.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'usage prévu du produit auquel le conservateur est ajouté. L'utilisateur doit donc déterminer les exigences de dosage nécessaires à la conservation de sa matrice/son système. Il convient d'utiliser la dose efficace la plus faible.



PT 11 :

Pour une utilisation comme biocide pour protéger les liquides de refroidissement dans les systèmes en circulation et d'autres liquides, par exemple dans les systèmes de conditionnement de l'air, les laveurs d'air et les pasteurisateurs, contre les infestations par des organismes nuisibles comme les bactéries (dont les légionnelles), les champignons, les levures et les algues. De plus, les applications couvertes par PT 11 comprennent la conservation des solutions de module membranaire.

Les unités lourdement contaminées doivent être nettoyées avant d'être traitées.

Le produit biocide est ajouté dans le circuit d'eau à traiter à un endroit permettant une distribution rapide et homogène du biocide.

L'effet microbiocide commence immédiatement après le dosage.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'usage prévu du produit auquel le conservateur est ajouté. L'utilisateur doit donc déterminer les exigences de dosage nécessaires à la conservation de sa matrice/son système. Il convient d'utiliser la dose efficace la plus faible. En raison des écarts entre les différents systèmes et matrices (charge organique, contamination microbienne, formation de boue, température, pH, etc.), il convient d'effectuer des mesures exactes à l'aide de tests chimiques et microbiologiques afin de déterminer la dose efficace pour le site ou système concerné.

PT 12 :

Pour une utilisation comme biocide pour conserver les circuits d'eau blanche dans les machines à papier. L'objectif de l'application est d'empêcher ou combattre la formation de boue (provoquée par des bactéries et des champignons) dans la tuyauterie et à la surface des matériaux et de l'équipement dans la zone du papier.

L'effet microbiocide commence immédiatement après le dosage.

Le produit biocide est ajouté dans le circuit d'eau blanche dans les machines à papier à traiter à un endroit permettant une distribution rapide et homogène du biocide.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'usage prévu du produit auquel le conservateur est ajouté. L'utilisateur doit donc déterminer les exigences de dosage nécessaires à la conservation de sa matrice/son système. Il convient d'utiliser la dose efficace la plus faible.

PT 13 :

Utilisation comme agent de conservation des liquides utilisés pour traiter ou couper le métal et le verre. L'objectif de cette application est d'empêcher la détérioration microbienne provoquée par les bactéries, les champignons ou les levures.

Le produit biocide prêt à l'emploi, sans dilution ni formulation préalable, est directement appliqué dans le cycle du liquide de travail des métaux prêt à l'emploi afin de contrôler la détérioration microbienne et préserver le bon fonctionnement du liquide pour le travail des métaux.

L'effet microbiocide commence immédiatement après le dosage.

Le produit biocide est ajouté dans le circuit de travail des métaux à traiter à un endroit permettant une distribution rapide et homogène du biocide.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'usage prévu du produit auquel le conservateur est ajouté. L'utilisateur doit donc déterminer les exigences de dosage nécessaires à la conservation de sa matrice/son système. Il convient d'utiliser la dose efficace la plus faible.

5.2. Mesures de gestion de risque

Pour manipuler le produit :

Porter des gants de protection conforme à la norme européenne EN ISO 374 ou équivalent, une combinaison (vêtement de protection complète du corps de type 6 conforme à la norme européenne EN ISO 13034 ou équivalent et un équipement de protection des yeux ou du visage (lunettes ou masque antiprojection recommandés), conforme à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalent).

En cas de concentrations C(M)IT/MIT $\geq 15 \text{ ppm}$:

Pour la manipulation et l'application du produit et après son application :

Porter des gants de protection contre les produits chimiques conforme à la norme européenne EN ISO 374 ou équivalent et une combinaison de protection (de type 6 minimum) conforme à la norme européenne EN 13034 ou équivalent imperméable au produit biocide.



L'équipement doit de préférence être nettoyé à l'eau. Diluer suffisamment l'eau de rinçage avant son élimination par une usine de traitement des eaux usées.

Rejeter l'air vicié dans l'atmosphère uniquement à l'aide de séparateurs ou d'épurateurs adaptés. Aucune mesure de protection particulière contre les incendies ou les explosions n'est nécessaire.

L'équipement de protection individuelle requis est décrit dans la Fiche de données de sécurité.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Premiers secours

En cas d'INGESTION : rincer immédiatement la bouche. Faire boire la personne si elle est capable d'avaler. Ne PAS faire vomir. Appeler le 112 pour obtenir une assistance médicale.

Informations aux secours/médecin :

Commencer les mesures de réanimation puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

En cas d'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

En cas de symptômes : appeler le 112 pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations aux secours/médecin :

Commencer les mesures de réanimation puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

En cas de CONTACT CUTANÉ : rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à rincer la peau avec de l'eau pendant 15 minutes.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations aux secours/médecin :

Commencer les mesures de réanimation puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

En cas de CONTACT OCULAIRE : rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact, si vous pouvez le faire facilement. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 pour obtenir une assistance médicale.

Risques environnementaux particuliers

Les conteneurs du produit doivent être manipulés, stockés et transportés avec soin afin d'éviter d'endommager les conteneurs et de provoquer des déversements de produit dans le sol, l'air et l'eau. Le produit biocide est nocif pour les organismes aquatiques. Le produit est biodégradable après sa dilution.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Vérifier si une réutilisation du produit dans l'emballage est possible. Emballer ou sceller les déchets du produit et les conteneurs vides contaminés, les étiqueter et les éliminer conformément à la réglementation sur l'élimination des déchets.

Pour les grandes quantités du produit dans l'emballage, en discuter avec le fournisseur du produit. Le destinataire des conteneurs vides contaminés doit être informé des risques possibles dus aux résidus de produit. En cas d'élimination dans l'UE, utiliser la nomenclature des déchets adaptée conformément au Catalogue européen des déchets (EWC). Il incombe au producteur des déchets d'attribuer à ses déchets les codes de déchets précisant le secteur d'activité et le procédé conformément au Catalogue européen des déchets.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Durée de conservation : 12 mois.

Conserver dans les conteneurs d'origine hermétiquement fermés. Protéger contre le gel.



6. Autre(s) information(s)

Remarque concernant les « Catégorie(s) d'utilisateurs » : « Professionnels (y compris les utilisateurs industriels) désigne des professionnels formés si la législation nationale l'exige. »

Gestion de la résistance pour les applications prévues (PT 11, 12, 13) :

- éviter le sous-dosage;
- contrôle fréquent de l'efficacité et de la teneur en biocide dans les systèmes industriels pour garantir le maintien d'une concentration CMIT/MIT correcte;
- pour les nouvelles applications, tests préliminaires pour déterminer l'adéquation, la compatibilité et la concentration d'application optimale fortement recommandés;
- dans des conditions difficiles, alterner les ingrédients actifs, c.-à-d. rotation avec d'autres biocides, la combinaison avec d'autres produits peut également être utile.

Titres complets des normes EN et de la législation mentionnée à la section 5.2 :

EN ISO 374 – Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes

EN ISO 13034 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides — Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de Type 6 et du Type PB [6])

EN ISO 16321 – Protection des yeux et du visage à usage professionnel